

Publics concernés

Cette formation s'adresse :

- à toute personne intéressée par l'animation d'activités physiques pour tous,
- aux animateurs titulaires d'un diplôme fédéral et/ou d'un CQP, qui souhaitent élargir leurs prérogatives d'encadrement,
- aux animateurs salariés ou bénévoles souhaitant élargir leurs prérogatives professionnelles.

Pré requis

Avoir 18 ans, niveau scolaire 3^{ème} minimum, expérience de l'animation.

Etre reconnu apte médicalement à la pratique sportive et à l'encadrement des activités sportives.

Avoir validé un projet professionnel dans l'animation.

Etre titulaire du PSC1

Avoir satisfait aux tests d'exigences préalables (test Luc Léger + parcours d'habileté motrice)

Structures visées professionnellement

- collectivités locales
- associations
- Accueils Collectifs de Mineurs (accueils de loisirs, accueils péri scolaires, séjours vacances ...)
- établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant ces dernières comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risques
- structures promouvant les activités physiques ou sportives
- villages vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air
- structures repérées dans le champ de l'animation (centres sociaux, MJC, centres d'animation, maisons de quartiers ...)
- établissements éducatifs (ITEP, MECS, ESAT ...)

Epreuves d'évaluations préalables à l'entrée en formation

- une épreuve de condition physique (test Navette de Luc Léger)
- un parcours pédestre d'habiletés motrices chronométré
- un parcours de maniabilité VTT
- une épreuve écrite permettant d'évaluer les capacités de réflexion et de rédaction
- un entretien, à partir d'une présentation écrite du projet professionnel, permettant d'évaluer les motivations du candidat à entrer en formation (le jury s'appuie sur le dossier d'inscription complété par le candidat).

Calendrier prévisionnel :

Session : du 16 septembre 2015 au 29 juillet 2016

Date limite de dépôt du dossier d'inscription : 1^{er} septembre 2015 à l'adresse du siège MPS Aquitaine Secteur Sport Animation

24 avenue de Virecourt 33 370 ARTIGUES près BORDEAUX

Information collective : Mardi 8 septembre 2015 de 10 h à 12 h dans les locaux de

la Maison des Associations 2 rue Darritchon 64 200 BIARRITZ-Pétricot

Epreuves d'évaluations préalables à l'entrée en formation : 8, 9 et 10 septembre 2015

Positionnement : semaine du 16 septembre 2015

Coût : nous consulter, possibilité de bénéficier des différentes aides à la formation professionnelle (contrats aidés, C.I.F, OPCA, collectivités territoriales, PRF...)



Formation BPJEPS APT

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité : Activités Physiques Pour Tous

Découverte de l'Environnement
par les Sports de Nature

Du 16 septembre 2015 au 29 juillet 2016
Lieu de formation : BIARRITZ /ANGLET

Adresse du siège : MPS Aquitaine
Secteur métiers du sport et de l'animation
24 avenue de Virecourt
33370 Artigues-près-Bordeaux

Internet : www.mps-aquitaine.org

Contact : Jean-Michel Desforges
Tél : 05 56 77 81 48
06 73 19 39 65

E-mail : j.m.desforges@mps-aquitaine.org



Le BPJEPS spécialité Activités Physiques Pour Tous

L'évolution des pratiques de loisirs sportifs, éducatifs ou culturels des Français, a entraîné des besoins de qualification de plus en plus importants pour les animateurs de ces activités. En ce sens, le Ministère a renouvelé l'architecture des formations. A la fois plus lisible et plus proche des besoins de terrain, l'offre de qualification de niveau IV se veut désormais plus transversale sur le champ du sport et de l'animation socio-culturelle.

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BP JEPS) permet de répondre à ces exigences. Les moyens de formation les plus modernes y sont mobilisés (alternance, tutorat, individualisation de parcours, évaluations certificatives).

Ce diplôme est structuré en unités capitalisables (UC), correspondant à des compétences. Il propose des options identifiées qui concernent une ou plusieurs activités selon les emplois visés. Le BP JEPS remplace le brevet d'état d'éducateur sportif 1^{er} degré (BEES) et le brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire (BEATEP). Il existe plusieurs spécialités. Les compétences du titulaire de la spécialité « activités physiques pour tous » du BP JEPS sont définies par l'article 2 de l'arrêté du 24 février 2003, conformément aux dispositifs de l'article L 212-1 du code du sport.

L'animateur d'activités physiques pour tous exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant comme support les activités physiques ou sportives dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Le métier

Le titulaire du BPJEPS spécialité « Activités Physiques Pour Tous » est amené à exercer plusieurs fonctions :

- Animer en toute sécurité des A.P.S. pour tous publics
- Conduire ou accompagner des projets d'animation
- Communiquer sur son activité
- Favoriser la promotion des activités de la structure
- Participer au fonctionnement et à la gestion de la structure

Le champ d'intervention de l'animateur sport pour tous concerne principalement la sensibilisation et la découverte des activités physiques et sportives (A.P.S). Les secteurs visés sont sport loisirs, sport santé, sport tourisme, sport insertion, sport prévention ... et non sport compétition.

Les points forts du BPJEPS APT

La pluriactivité : 3 familles d'activités (obligatoires)

- Activités physiques d'entretien corporel
- Activités physiques à caractère ludique (jeux collectifs, d'opposition et d'adresse)
- Activités Physiques en Espace Naturel (randonnée pédestre, VTT, parcours d'orientation, canoë)

Le parcours de formation

Il est défini à partir d'un positionnement et validé par des épreuves certificatives.

Le positionnement a pour but d'identifier le projet professionnel du candidat et la cohérence de celui-ci au regard notamment de ses motivations et aspirations. Il permet d'élaborer un plan individualisé de formation, d'identifier ses expériences et acquis autorisant des allègements de formation.

Les épreuves certificatives doivent permettre de valider la formation. Chaque UC fait l'objet d'un travail spécifique de validation. Les validations des UC sont conçues dans une logique professionnelle.

Organisation et contenu de la formation

1295 heures de formation

Le cursus de formation (1295 heures) mis en œuvre respecte le principe de l'alternance prévoyant des séquences de formation en centre (700 heures) et en situation (595 heures), sous tutorat pédagogique. Le programme de formation tient compte des allègements éventuels (définis par l'équipe pédagogique après le positionnement).

10 Unités Capitalisables (obligatoires)

- **UC 1** Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- **UC 2** Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- **UC 3** Préparer un projet ainsi que son évaluation
- **UC 4** Participer au fonctionnement de la structure
- **UC 5** Préparer une action d'animation dans le champ des APT
- **UC 6** Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation d'APT
- **UC 7** Mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des APT
- **UC 8** Conduire une action éducative dans le champ des APT
- **UC 9** Maîtriser les outils ou techniques des APT concernées
- **UC 10** Adaptation à l'emploi : Favoriser la **découverte de l'environnement par les sports de nature**

4 Axes de formation

- **Axe 1** : Concevoir, animer et évaluer des séances
- **Axe 2** : Concevoir, conduire et évaluer des projets
- **Axe 3** : Accueillir et communiquer
- **Axe 4** : Participer à la gestion administrative et financière de la structure